



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maintien

Question au Gouvernement n° 1378

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault.

M. Michel Hunault. Monsieur le ministre de l'intérieur, au cours du dernier week-end de l'Ascension, le département de Loire-Atlantique a connu un rassemblement de rave party. Près de 30 000 jeunes ont été ainsi réunis, en toute illégalité.

Cet événement a connu une suite tragique avec la mort par overdose d'une jeune parisienne de trente ans. Il a surtout donné lieu à des trafics illicites en tout genre, notamment des trafics de drogue.

Ma question, monsieur le ministre, sera simple. Elle vous avait déjà été posée l'an dernier par notre collègue Thierry Lazaro. Qu'entend faire le Gouvernement pour prévenir ces rassemblements, qui mettent les jeunes en danger, et surtout pour rechercher les organisateurs, qui en tirent un réel profit ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, le problème des rave parties préoccupe le ministère de l'intérieur depuis des années.

Il paraît extrêmement difficile de prévenir ces manifestations organisées de bouche à oreille, à l'aide de portables (Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants) ou des réseaux du type Internet. De ce fait, la police ou la gendarmerie - celle-ci est souvent l'autorité compétente dans la mesure où ces rave parties ont lieu en zone rurale - ne peuvent que canaliser ces mouvements.

J'ai moi-même reçu un certain nombre d'organisations pour faire en sorte que ces manifestations se déroulent dans le cadre de la loi, pour prévenir tous les débordements, notamment en matière d'usage de drogue. Une circulaire a été adressée aux préfets à la fin de l'an dernier.

Dès lors que les règles concernant la lutte contre les stupéfiants sont ouvertement violées, des mesures répressives doivent évidemment être mises en oeuvre, et elles le seront.

Les organisateurs, qui se déplacent souvent d'un pays à l'autre, doivent être recherchés et confondus. Par tous les moyens, enquêtes de police et enquêtes fiscales, nous devons les amener à rendre des comptes.

Nous sommes confrontés à un problème de mode, qui touche du reste une jeunesse qui, il faut le dire, n'est pas la plus défavorisée. En effet, les jeunes qui se rendent dans ces manifestations, au demeurant gratuites, ne manquent pas d'argent.

M. Richard Cazenave. Il faudrait savoir !

M. le ministre de l'intérieur. On peut donc penser que si les organisateurs les financent, c'est bien qu'ils peuvent récupérer leur mise par d'autres biais. C'est là qu'il faut frapper, c'est là que nous serons efficaces.

(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1378

**Rubrique** : Ordre public

**Ministère interrogé** : intérieur

**Ministère attributaire** : intérieur

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 26 mai 1999, page 4816

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mai 1999